

# Compte rendu CSA Académique du 13 09 2024

## Présents :

**Administration : 12**

**OS : 14** UNSA - Sud Créteil – FSU - CGT Éducation - FO

## Ordre du jour :

- point sur la rentrée
- questions diverses

## **Ouverture par la rectrice :**

Nous organisons un CSA qui sera à la fois un CSA rituel mais qui aura un caractère informel, car ce CSA de rentrée n'est pas inscrit dans les textes.

**- Lecture des déclarations liminaires par les différentes organisations syndicales sur la rentrée**

## **- Réponses de la rectrice**

Je n'ai pas l'habitude de minorer les difficultés, et je reconnais les difficultés de recrutement des personnels medico sociaux, AESH, il y a effectivement peu de progrès pour l'affectation en voie pro. Par contre, pour les enseignant.es, le bilan de rentrée est meilleur que celui de l'an passé, qui était déjà meilleur que celui de l'année précédente.

Il faudrait que nous ayons un bilan clair de la rentrée. Les conditions de rentrée se suivent et s'améliorent... Je remercie tous les services pour le travail effectué. Tous les ETP étaient pourvus à la rentrée, pas les BMP. 1538 moyens d'enseignements d'ETP supplémentaires ont été mis en place depuis 2020 avec 7075 élèves de moins. Il faut des chiffres sincères. L'académie de Créteil a reçu une attention très particulière du MEN avec par exemple une anticipation par une formation de 7 semaines des contractuel.les. Les brigades de remplacement ont été un problème l'an passé dans quelques disciplines (lettres, économie gestion...), elles ont été renforcées. Les fermetures de classe de rentrée, non préparées l'an passé, l'ont mieux été cette année. Moins de problèmes se sont donc posés cette année.

En ce qui concerne les groupes de besoins il y a autant de choix opérés que d'établissements, pas d'organisation descendante, pas de consignes donnée par mes services... Chaque organisation peut être adaptée, les groupes hétérogènes sont acceptés dans l'académie ( les groupes peuvent évoluer tout au long de l'année )

En ce qui concerne l'école inclusive, 14 dispositifs inclusifs ( UEMA, UE... ) ont été ouverts ( 51 en tout existent dans l'académie ). L'école inclusive est une responsabilité partagée MDPH, secteur médico-social et éducation nationale. Le nombre d'élèves en situation de handicap explose dans l'académie, tout comme les notifications. L'accompagnement humain n'est pas le seul moyen pour l'inclusion des élèves en situation de handicap. Il est nécessaire de mieux former les enseignant.es des classes générales, ce que nous ferons.

En ce qui concerne la passation des évaluations nationales, elles sont généralisées dans le 1<sup>er</sup> degré, mises en place si souhaité au collège. Ce sont des outils utiles et précieux. À l'entrée en CP il y a un retard de lexique ( compensé en partie à l'entrée en CE1 ) : il est nécessaire de proposer des formations dans le plan de formation des enseignant.es de maternelle.

Réponse de Sud éducation : il existe 3 types d'évaluations : normatives, sommatives, formatives. Les évaluations nationales sont normatives... et ne servent à rien pour l'enseignant.e. Elles sont un outil de classement, de tri des élèves.

Il est important de veiller aux conditions de travail des personnels, qui ont besoin de l'accompagnement de l'institution.

Sur la crise de recrutement, de nombreux néo bachelier.es se sont positionné.es pour le parcours de formation des enseignant.es ( plus de 1300 ). Ce métier attire encore, cela se voit au niveau du profil des contractuel.les ( la majorité sont en projet de reclassement professionnel ). Ces personnes souhaitent donner du sens à leur travail, nous devons nous adapter.

Il est normal qu'il y ait des personnels absents dans les établissements, mais nous devons mieux anticiper les absences prévues.

Concernant les contractuel.les et les avis défavorables, il s'agit bien étayer un avis défavorable, présenté à l'intéressé.e et il doit y avoir un accompagnement.

Concernant les affectations via Parcours Sup , la procédure est toujours en cours et elle pourra être utilisée pour des élèves non affecté.es Taux d'acceptation de 71 % pour parcours sup sur l'académie, 1/3 des élèves n'acceptent pas les affectations proposées. Tous les élèves ont été affecté.es l'an passé, aucun.e bachelier.e n'a été sans solution ( chiffres au 15 octobre 2024 )

Concernant les heures sup sur le dispositif « Je réussis au lycée », il n'y a pas d'HSE à répartir. Mais le Pacte peut être utilisé. En ce qui concerne les HSE pour les AED, les reliquats ont été mobilisés et sont répartis entre les établissements qui le demandent. Le dispositif Devoirs faits est maintenu est les heures nécessaires ont été mises en place.

Il n'y a pas de problème de recrutement des agent.es de laboratoire, les lauréats de concours seul.es ne permettent pas de couvrir les besoins, nous recrutons des non titulaires ( nouveaux recrutements à la rentrée )

En ce qui concerne les postes vacants dans le 2nd degré, la situation en cette rentrée est meilleure que l'an passé. 386 ETP d'enseignant.es sont à pourvoir dans le 2nd degré ( BMP et suppléances compris ) car il y a une augmentation des suppléances et des temps partiels thérapeutiques

Secrétaires Généraux : 7 postes vacants contre 23 l'an passé  
Agent.es de catégorie B et C : 8 contre 21 l'an passé ( plus de places aux concours )  
infirmières : 56 postes vacants ( 10% du total )  
Assistant.es social.es : 21 postes vacants comme l'an passé  
Médecins : 80 manquent sur un total de 106  
Psy EN : tous les postes sont pourvus  
Enseignant.es contractuel.les : 1975 enseignant.es renouvelé.es, 1070 personnels en CDI, 778 nouveaux contractuel.es.

Des problèmes sont relevés avec le fonctionnement d'ARIA pour les secrétaires d'IEN.

## Réponse de la Rectrice aux questions diverses

- plan de prévention contre les accidents mortels : enseignement au sein des programmes de la voie pro ( supports pédagogiques ) et des partenariats ont été noués ( Centre de ressources dans l'académie )
- évolution du décret du 28 12 2023 quartiers de la ville : pas de changement à ce stade
- demandes d'audience : nous tâchons de répondre à toutes les demandes. Pour les situations individuelles, il vaut mieux traiter avec les divisions du Rectorat
- saisine du conseil d'état pour le choc de décentralisation. Pas de délai impératif de réponse du 1<sup>er</sup> ministre, pas de texte en cours
- bilan des classes prépa seconde : pas de bilan à ce jour ( 1 dans chaque département, en lycée polyvalent ) : 11 élèves affectés dans le 77, 23 élèves accueilli.es dans le 94, 8 élèves dans le 93
- détails Pacte et HSE en EPLE : notifiés, ils seront communiqués en CA
- prime de fidélisation dans le 93 en 2025 : une réponse sera donnée au prochain CSA
- mention ZR 09401 sur le contrat d'un enseignant contractuel : il s'agit d'une zone de remplacement académique. Sud éducation considère qu'il s'agit d'une mention trompeuse sur le contrat
- lycée Branly de Nogent : dépôt de plainte de la Cheffe d'établissement envers des enseignant.es. Lors de la rentrée, en conseil pédagogique, un représentant des personnels souhaitait intervenir devant cette instance. La cheffe d'établissement a refusé, il est entré en force dans le conseil pédagogique ( les collègues sont convoqué.es au Rectorat, ils ont fait une demande d'audience, qui se fera ). L'UNSA indique avoir fait plusieurs remontées au Rectorat depuis des années concernant le management de cette cheffe d'établissement.